

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-sept, le Jeudi 29 Juin à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Vitry-en-Artois, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 Juin 2017, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Bernard GAUDEFROY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET *jusqu'au point n°17/M06/74*, Mme Jocelyne CIESLAK *jusqu'au point n°17/M06/74*, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Dominique BERTOOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Jacques LECLERCQ, M. Hugues LAVALLARD, M. Jacques SAINTOBERT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, M. Jean-Pierre LEGER, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. Jean-Michel BUCAMP, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, Mme Thérèse EVRARD, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, Mme Sandra BARRE, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, Mme Catherine VESIEZ *à compter point n°17/M06/78*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Dominique BERTOOUT), M. Jean-Pierre HECQUET *à compter point n°17/M06/75* (Pouvoir à M. Nicolas CICORIA), Mme Jocelyne CIESLAK *à compter point n°17/M06/75* (pouvoir à Mme Christine LIBERAL), M. Eric MORELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU), Mme Sylvie PONCHAUX, (pouvoir à M. Stéphane TONELLE), M. Régis BAES (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE), Mme Marie-Christine GUENOT (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE), M. André ANJORAND (pouvoir à M. André LACROIX), M. Bernard TRANNIN, (pouvoir à M. Francis DEGAND), M. Michel DEBAVELAERE (pouvoir à M. Francis RICHARD), Mme Sylviane DURAK (pouvoir à M. Xavier PLATEL), M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à Mme Sylvie JONIAUX), Mme Catherine VESIEZ *jusqu'au point n°17/M06/77* (pouvoir à M. Norbert GROBELNY)

Absents représentés :

M. Daniel GAY, représenté par M. Bernard GAUDEFROY,
M. Georges HOUZIAUX, représenté par M. Jacques LECLERCQ,
M. Francis DEGAND, représenté par M. Hugues LAVALLARD,
M. Jacques PETIT, représenté par M. Jacques SAINTOBERT,
M. Bernard BATESTI, représenté par M. Jean-Michel BUCAMP,
M. Gérard CRUTEL, représenté par Mme Thérèse EVRARD,
M. Francis RIGAUT, représenté par Mme Sandra BARRE,

Absents excusés :

M. Bernard BEAUCAMP,
M. Fernand CROCFER,
M. Michel ROUSSEAU,
Mme Annick DANIEL,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°17/M06/59 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2017

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 avril 2017

2°) Extrait délibération n°17/M06/60 – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** d'opter pour une répartition « dérogation libre » du FPIC,
- **Décide** d'attribuer intégralement le montant du FPIC soit 1 092 208 € à la Communauté de Communes Osartis Marquion,
- **Autorise** le Président à signer tous documents correspondants

3°) Extrait délibération n°17/M06/61 – Fixation du nouveau tarif de location pour l'exercice d'une activité d'accueil petite enfance dans les locaux de l'annexe de Marquion

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le loyer d'occupation du multi-accueil de Marquion à hauteur de 500 euros HT par mois,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tous documents correspondant à cette affaire.

4°) Extrait délibération n°17/M06/62– Renouvellement de l'adhésion au dispositif mis en place par Boutique Gestion Espace (BGE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion au dispositif mis en place par BGE Hauts de France pour l'année 2017,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires, soit 5 000 euros, au budget.

5°) Extrait délibération n°17/M06/63– Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Général

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

6°) Extrait délibération n°17/M06/64– Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Annexe « Centre Aqualudique AQUATIS »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2017 du Budget Annexe « Centre Aqualudique AQUATIS »

7°) Extrait délibération n°17/M06/65 – Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Annexe « Parc des Béliers »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2017 du Budget Annexe « Parc des Béliers »

8°) Extrait délibération n°17/M06/66 - Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Annexe « ZAL de Baralle »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2017 du Budget Annexe « ZAL de Baralle »

9°) Extrait délibération n°17/M06/67 - Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile »

10°) Extrait délibération n°17/M06/68 – Versement de subventions dans le cadre de manifestations sportives et d'une classe ULIS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de subventions pour :

Le Club Nautique de Lagache situé à Marquion pour **1 400 €**, L'Amicale Laïque Marquion – Tennis de Table – pour **250 €**, La commune de Vitry-en-Artois en faveur de la classe ULIS pour **2 384,50 €**,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017,

11°) Extrait délibération n°17/M06/69 – SAGE Scarpe Amont – Cotisation au titre de l'année 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette participation de 9 331,50 € au titre du SAGE pour l'année 2017,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

12°) Extrait délibération n°17/M06/70 – Artois Emploi Entreprise – Cotisation au titre de l'année 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de cette cotisation à Artois Emploi Entreprise pour 15 €, au titre de l'année 2017,

13°) Extrait délibération n°17/M06/71 – Mise à jour de la liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité PREND ACTE du retrait de la liste des membres la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui avaient été désignés par le conseil municipal de Roeux.

14) Extrait délibération n°17/M06/72 - Convention avec la Communauté Urbaine d'Arras relative à la contrepartie financière versée par la Communauté Urbaine à Osartis Marquion pour les travaux réalisés dans le local affecté à la boulangerie de Roeux

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

15°) Extrait délibération n°17/M06/73 – Reprise des résultats 2016 - budget annexe commerce de Roeux dans le budget principal

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

16°) Extrait délibération n°17/M06/74 – Tarif applicable auprès du service Jeunesse dans le cadre d'un appel à projet CAF

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité FIXE le tarif à 15 € TTC / jeune / initiation.

17°) Extrait délibération n°17/M06/75 – Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Osartis Marquion tel qu'annexés à la présente délibération,

18°) Extrait délibération n°17/M06/76 – Adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les statuts du syndicat mixte ; **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au syndicat mixte du Pôle Métropolitain Artois Douaisis ; **DECIDE** de demander au Préfet la création du Pôle Métropolitain entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent, Osartis-Marquion, des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois ;

DESIGNE 3 délégués de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au Conseil métropolitain, conformément aux dispositions statutaires : Monsieur Pierre GEORGET, Monsieur Jean-Marcel DUMONT, Monsieur Jacques PETIT

DECIDE d'acquitter la contribution correspondant à cette adhésion, qui sera reprise au budget principal des exercices correspondants à l'article 6281 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs relevant de la procédure de création du syndicat mixte.

19°) Extrait délibération n°17/M06/77 – Fixation du tarif pour la mise à disposition d'un bureau au Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation avec le Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour le bureau situé au siège de la Communauté de Communes, rue Jean Monnet à Vitry-en-Artois, **DECIDE** de fixer le loyer à 200 € par mois, toutes charges comprises à compter du 2 janvier 2017,

20°) Extrait délibération n°17/M06/78 – Signature de l'accord cadre pour la mise en œuvre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre PRADET avec la Région Hauts de France et tous documents s'y rapportant

21°) Extrait délibération n°17/M06/79 – Personnel communautaire -Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE la modification du tableau des effectifs communautaires correspondant,

22°) Extrait délibération n°17/M06/80 – Création d'un poste de chargé de mission contractuel à mi-temps

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

23°) Extrait délibération n°17/M06/81 – Service Communication – Création d'un poste de non-titulaire de catégorie B

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

24°) Extrait délibération n°17/M06/82 – Service Gestion des déchets – Ambassadeurs du tri : Modification de la durée du contrat des 2 emplois d'avenir

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

25°) Extrait délibération n°17/M06/83 – Service Maintenance et Assistance Technique – Prolongation du contrat CUI-CAE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

26°) Extrait délibération n°17/M06/84 – Modification du montant de la gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Ceci exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

DECIDE de verser la gratification au prorata de la présence du stagiaire. Toutefois, l'EPCI se réserve le droit de verser effectivement la gratification en fonction de la qualité du stage.

27°) Extrait délibération n°17/M06/85 – Territoires 62 : clôture de la concession publique d'aménagement de la ZAC des Béliers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan financier présenté par Territoires 62 pour la Convention Publique d'aménagement de la ZAC des Béliers ;

ACCEPTE de donner quittance à Territoires 62 pour cette mission ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le remboursement de l'avance remboursable, diminuée du déficit de l'opération, auprès de Territoires 62, soit 1 257 743,78 euros ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le reversement de la somme de 30 428 euros correspondant à l'acompte versé par la Société Financière ID pour le terrain de 30 428 m² ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment le protocole de clôture.

28°) Extrait délibération n°17/M06/86 – BA 103 – Fixation des modalités de location de casemates à la société Magic Fireworks

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la conclusion d'une convention d'occupation temporaire avec la société Magic Fireworks, aux conditions évoquées ci-avant ; **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

29°) Extrait délibération n°17/M06/87 – BA 103 – Fauchage des espaces enherbés sur la partie Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE d'accorder une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de six mois au profit de Monsieur Jean-Luc THERON demeurant à Haynecourt (59 268) au 299, rue de Bourlon, pour le fauchage de 45 hectares d'espaces enherbés, entraînant le paiement d'une redevance fixée à 2 250 euros ;

ACCEPTE d'accorder une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de six mois au profit de Monsieur Pierre BOUTROUILLE demeurant à Haynecourt (59 268) au 181, rue des Chanoines, pour le fauchage de 26 hectares 33 a d'espaces enherbés, entraînant le paiement d'une redevance fixée à 1 316,50 euros ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les autorisations d'occupation temporaires correspondantes.

30°) Extrait délibération n°17/M06/88 – Etablissement Public Foncier - Conclusion d'une convention opérationnelle pour la renaturation des friches Gerland et BP à Corbehem

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE de solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle, notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la Communauté de Communes ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés, dans la mesure où l'opération aura été ajoutée à la convention-cadre.

31°) Extrait délibération n°17/M06/89 – Reconduction du dispositif label commerce artisanat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Approuve la conclusion d'une nouvelle convention avec la CCI de l'Artois et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région afin d'appliquer le dispositif « label commerce artisanat » pour une nouvelle durée de trois ans, à compter du 1er Octobre 2017 ;
FIXE la prise en charge de la Communauté de Communes à une participation forfaitaire de 3 points du taux bancaire et à concurrence d'un capital emprunté de 20 000 € sur une durée de trois ans ;

32°) Extrait délibération n°17/M06/90 – Fonds de concours 2017 : validation des dossiers retenus

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours au titre de l'année 2017, pour un montant total de 59 987,44 euros, aux Communes pour les dossiers et montants retenus

33°) Extrait délibération n°17/M06/91 – Poursuite et achèvement des procédures relatives aux plans locaux d'urbanisme des communes membres

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la poursuite des procédures en cours pour les communes ayant donné leur accord,

34°) Extrait délibération n°17/M06/92 – Procédures de modifications simplifiées des documents d'urbanisme : définition des modalités de mise à disposition du public des projets de modification

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les modalités de mise à disposition du public des projets et de l'exposé des motifs pour toutes les procédures de modifications simplifiées à venir dans les conditions sus-indiquées ;

35°) Extrait délibération n°17/M06/93 – Instauration du droit de préemption urbain sur les communes de Brebières, Corbehem, Fresnoy en Gohelle, Hendecourt les Cagnicourt, Izel Les Equerchin, Pelves et Sailly en Ostrevent

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU des PLU des Communes de Brebières, Corbehem, Fresnoy-en-Gohelle, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Izel-lès-Equerchin, Pelves et Sailly-en-Ostrevent ;

36°) Extrait délibération n°17/M06/94 – Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité,

37°) Extrait délibération n°17/M06/95 – Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bourlon

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune de Bourlon

38°) Extrait délibération n°17/M06/96 – Engagement d'une procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Osartis Marquion

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité

39°) Extrait délibération n°17/M06/97 – Rapport d'activités du service Déchets

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'adopter le rapport d'activités 2016 du Service Déchets

40°) Extrait délibération n°17/M06/98 – Prolongement de la convention avec Eco Folio

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la prolongation de la convention avec EcoFolio, AUTORISE le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire, notamment ceux permettant à la collectivité Osartis-Marquion de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2016.

41°) Extrait délibération n°17/M06/99 – Désignation d'un représentant pour siéger aux comités technique et de pilotage relatifs à l'étude hydraulique sur le périmètre du SAGE Scarpe Amont

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DESIGNE Monsieur Christian THIEVET

42°) Extrait délibération n°17/M06/100 – Convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence Léa BARBIER

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de résidence fixant les modalités financières et juridiques de l'accueil de l'artiste en résidence, Léa Barbier.

43° Extrait délibération n°17/M06/101– Convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence Léa BARBIER

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité

44° Extrait délibération n°17/M06/102 Contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de l'artiste en résidence, Léa Barbier

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité

45° Extrait délibération n°17/M06/103– Convention tripartite entre la Communauté de Communes Osartis-Marquion, l'artiste en résidence et la structure d'accueil pour les modalités d'accueil d'une exposition

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité

46° Extrait délibération n°17/M06/104– Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour le soutien au dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'année 2018 d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement du dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales ainsi qu'à l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

47° Extrait délibération n°17/M06/105– Conventions de partenariat avec le Tandem Douai-Arras pour l'accueil de spectacles

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

48° Extrait délibération n°17/M06/106– ERIM et ateliers théâtre : convention de mise à disposition de locaux pour l'année 2017/2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité Autorise Monsieur le Président à conclure avec l'ensemble des communes membres de la Communauté une convention de mise à disposition de locaux en fonction des besoins et de l'organisation des cours de l'ÉRIM et de théâtre pour l'année scolaire 2017/2018

49° Extrait délibération n°17/M06/107– Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 avec la Société Publique Locale « Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017, **APPROUVE** le versement de la contribution de 2 200€

50° Extrait délibération n°17/M06/108– Educ'tour à destination des professionnels de la SPL : gratuité des repas

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité

51° Extrait délibération n°17/M06/109– Adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais pour l'année 2017

Le Conseil Communautaire, APPROUVE à l'unanimité

52° Extrait délibération n°17/M06/110– Espace Aqualudique AQUATIS – Modification des tarifs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les modifications de tarifs telles qu'exposées ci-dessus, à compter du 2 septembre 2017,

53° Extrait délibération n°17/M06/111– Espace Aqualudique AQUATIS - Conventions d'occupation pour l'installation de distributeurs de boissons, de denrées alimentaires et d'articles de natation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la conclusion avec la société SELECTA d'une convention d'occupation de l'Espace Aqualudique AQUATIS aux conditions précitées, à compter du 1^{er} juillet 2017 et la conclusion avec la société TOP SEC EQUIPEMENT d'une convention d'occupation de l'Espace Aqualudique AQUATIS aux conditions précitées, à compter du 1^{er} juillet 2017

*Affiché le 7 juillet 2017
Le Président, Pierre GEORGET*